



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stations-service

Question écrite n° 3967

Texte de la question

M. Jean-François Mancel alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation précaire des stations-service situées en zone rurale. Extrêmement fragilisées par la concurrence conjuguée des groupes pétroliers et des stations d'hyper ou de supermarchés elles ne paraissent pas être en mesure de pratiquer la baisse annoncée, ce qui est paradoxal puisque ce sont les automobilistes des zones rurales qui sont le plus pénalisés par la hausse du prix de l'essence. Il souhaiterait savoir quelles mesures d'urgence le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation injuste pour les automobilistes ruraux et les exploitants de station-service.

Texte de la réponse

Le Gouvernement suit attentivement l'évolution des prix au détail des carburants qui pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages, en particulier, des plus modestes. Face à la hausse des prix des carburants, il a présenté le 28 août 2012 un plan d'actions ayant pour objet de faire baisser immédiatement les prix pour les automobilistes. Ce plan comporte notamment une réduction pendant trois mois de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à hauteur de 3 c€/l sur les supercarburants et le gazole. La baisse provisoire de la fiscalité représente un effort financier de plus de 300 millions d'euros pour le budget de l'État. Cet effort s'accompagne, sur une base volontaire, d'un effort équivalent de certains distributeurs, de sorte que les prix ont baissé jusqu'à 6 c€/l. En ce qui concerne les stations-service indépendantes dont les exploitants sont le plus souvent des revendeurs et qui fixent eux même leurs prix, le Gouvernement est attentif à leur situation. Il est en effet pleinement conscient du rôle que ces stations peuvent jouer en matière économique, sociale et d'aménagement du territoire et des difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Il convient tout d'abord de rappeler que, quelle que soit leur situation, ces stations ont eu la possibilité de répercuter - sans coût supplémentaire pour elle - la baisse de 3c€/l de la TICPE, soit près de 4 c€/l taxe sur la valeur ajoutée (TVA) comprise. Il convient donc de relativiser le risque encouru pour leur compétitivité. Par ailleurs, ces stations-service font l'objet d'un soutien actif de la part de l'État via le comité professionnel de la distribution des carburants (CPDC). Cet organisme, créé en 1991 et dont le budget s'élève à 3,55 millions d'euros en 2012 distribue des aides individuelles à ces exploitants indépendants. Ces aides concernent notamment la mise aux normes environnementales des installations, ainsi que le développement et la modernisation du point de vente. Elles contribuent à l'amélioration de la compétitivité de ces points de vente face à la concurrence en termes de prix et de services proposés. Enfin, la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a commandé une étude sur le maillage du territoire français en stations service. Les résultats de cette étude seront rendus prochainement et permettront de disposer d'une analyse plus fine sur la situation des stations-service notamment indépendantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3967

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4959

Réponse publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6154